

LE TRI À LA SOURCE (RECYCLAGE DU PAPIER DE REBUT)

Question n° 881—**M. Saltzman:**

1. a) La Corporation de disposition des biens de la Couronne a-t-elle conclu un contrat concernant la vente du papier de rebut recyclable et, dans l'affirmative, quelles en sont les clauses; b) tous les ministères et organismes du gouvernement donnent-ils maintenant leur papier de rebut à la C.D.B.C. pour qu'elle le vende ou bien certains le vendent-ils individuellement?

2. a) La C.D.B.C. a-t-elle accepté de commencer à trier les ordures afin que l'entreprise de recyclage ne récupère que le papier; b) le triage a-t-il été retardé et, dans l'affirmative, quand commencera-t-il?

3. a) Si le triage n'a pas encore eu lieu et que le papier n'est pas acheté à la C.D.B.C., combien en coûte-t-il au gouvernement pour se débarrasser tous les jours de ces ordures, b) quelles recettes lui reviendraient si le papier de rebut était vendu à une entreprise de recyclage?

4. Des mesures ont-elles été prises pour informer les divers ministères et organismes du but du triage du papier de rebut et des avantages qu'il présente ainsi que de la mise en œuvre de ce projet?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

La Corporation de disposition des biens de la Couronne, les ministères des Travaux publics et des Pêches et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. a) Non, la Corporation de disposition des biens de la Couronne a signé un contrat pour vendre du papier de bureau de rebut non trié; b) La Corporation de disposition des biens de la Couronne administre deux contrats concernant l'élimination du papier de rebut. Dans la région de la capitale nationale, les principales installations fédérales qui accumulent beaucoup de papiers de rebut sont visées par ces deux contrats. Le nombre d'installations visées par ces deux contrats augmenterait avec la mise en œuvre du programme fédéral de séparation du papier de rebut de haute qualité. Ce programme prévoit la séparation au point d'origine du papier de rebut de haute qualité du reste des déchets. Ces déchets, incluant le papier de rebut, sont actuellement éliminés en vertu d'un contrat d'enlèvement des rebuts administrés par le ministère des Travaux publics.

2. a) Non; b) Le programme de séparation au point d'origine n'a pas été retardé. Avant que le gouvernement fédéral puisse lancer un aussi vaste programme, il fallait en faire la démonstration, élaborer des lignes directrices et faire l'analyse de tous les coûts. L'étude-pilote visant à en faire la démonstration a été terminée le 30 avril 1977. Le programme a depuis été mis en œuvre dans trois installations groupant environ 3,000 employés fédéraux. Au début de février, le programme touchera trois autres installations occupées par environ 5,000 employés.

3. a) Il n'est pas possible de répondre à cette partie de la question, les chiffres dont dispose le ministère des Travaux publics relativement aux rebuts ne donnent qu'une quantité globale; il n'existe pas de ventilation permettant d'obtenir un chiffre distinct pour le papier de rebut. b) Si les ministères de la région de la capitale nationale réalisaient le programme de séparation à l'origine, on pourrait récupérer plus de 4,000 tonnes de papier de rebut de haute qualité par année et ce, en plus de la quantité actuellement récupérée en vertu d'un contrat de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Les produits de la vente de ce papier seraient déterminés par les résultats des appels d'offre de la Corporation et refléteraient les conditions actuelles du marché.

4. Le ministère des Pêches et de l'Environnement met actuellement la dernière touche à une directive fédérale qui énonce les étapes à suivre pour organiser et gérer un système de séparation du papier de haute qualité au point d'origine.

Questions au Feuilleton

Une fois approuvée, la directive sera distribuée à tous les ministères afin de les aider à lancer des programmes en ce sens. Le ministère des Pêches et de l'Environnement est en mesure de fournir du matériel publicitaire et de l'aide technique à cet égard.

LES NOUVEAUX MÉDICAMENTS PRÉSENTÉS

Question n° 929—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des cinq dernières années, combien de nouveaux médicaments ont été présentés au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, pour chacune de ces mêmes années, combien ont obtenu un visa?

2. Quelle est la période d'attente moyenne entre la réception de la présentation et la délivrance du visa?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du

1.	Année	Nombre reçu	Nombre de visas
	1971-72	63	51
	1972-73	51	50
	1973-74	74	50
	1974-75	89	67
	1975-76	79	63

2.	Année	Nombre	Nombre moyen de jours	Médiane
	1972	49	513	351
	1973	50	310	283
	1974	67	341	265
	1975	63	335	287
	1976	46	446	353

LE CHÔMAGE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE RICHMOND

Question n° 1027—**M. Beaudoin:**

En a) 1975, b) 1976, c) 1977, comptait-on des chômeurs dans la circonscription électorale de Richmond et, dans l'affirmative, (i) combien; (ii) dans quel secteur économique étaient-ils en plus grand nombre?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): a), b) et c) Nous ne possédons aucune statistique sur le nombre de chômeurs dans la circonscription électorale de Richmond, que ce soit sous forme de chiffre global ou par secteur économique en 1975, 1976 et 1977. Les seuls chiffres dignes de foi sur le chômage par circonscription électorale sont ceux fournis par le recensement. (Les dernières données publiées remontent à 1971.) L'enquête sur la population active, l'autre source officielle de données sur le chômage, ne produit pas de chiffres par circonscription électorale. Puisque nous ne disposons d'aucune donnée sur le chômage par circonscription électorale, le ministère a rassemblé, dans le seul but d'attribuer des fonds aux programmes Canada au travail et Initiatives locales, des chiffres sur la main-d'œuvre excédentaire par circonscription électorale. Toutefois, ces chiffres ne peuvent se comparer d'un programme à l'autre puisqu'ils sont fondés sur des définitions différentes et qu'ils ont trait à des périodes différentes. Voici les chiffres relatifs à la main-d'œuvre excédentaire pour la circonscription électorale au cours des trois dernières années. Toutefois, il faut souligner à nouveau que ces chiffres sont fondés sur des définitions différentes et qu'on ne peut les comparer. PIL 75/76, 3,174 (1^{er} trimestre de 1975); PIL 76/77, 2,354 (1^{er} trimestre de 1976); PCT 77/78 Phase I, 2,208 (décembre 75 à mars 76); PCT 77/78 Phase II, 2,874 (novembre 76 à mars 77).